



HAL
open science

Le rôle des monnaies dans les rituels funéraires : les apports d'Amiens

Jean-Marc Doyen

► **To cite this version:**

Jean-Marc Doyen. Le rôle des monnaies dans les rituels funéraires : les apports d'Amiens. Musée de Picardie; Service Archéologie Préventive Amiens Métropole. Les fouilles archéologiques de la Citadelle d'Amiens? Des Romains au Renzo Piano Building Workshop, cat. d'exposition, Musée de Picardie, Amiens, 16 avril – 27 oct. 2016, pp.30-31, 2016, 9782908095500. hal-04463777

HAL Id: hal-04463777

<https://hal.science/hal-04463777v1>

Submitted on 17 Feb 2024

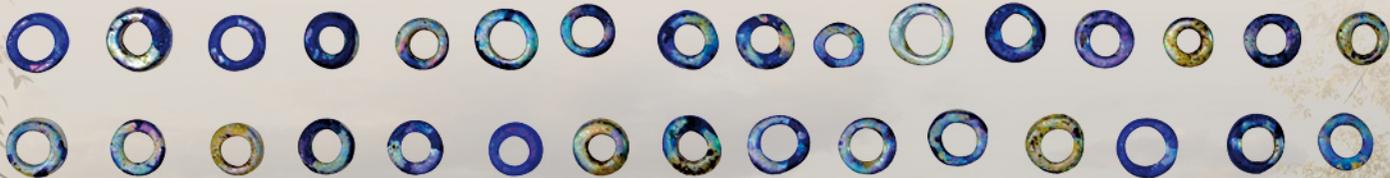
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



LES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES DE LA CITADELLE D'AMIENS

DES ROMAINS AU RENZO PIANO BUILDING WORKSHOP



LE RÔLE DES MONNAIES DANS LES RITUELS FUNÉRAIRES : LES APPORTS D'AMIENS

Les monnaies forment un élément majeur des rituels funéraires antiques, à partir du moment où ce type d'objet trouva sa place dans la tombe (fin du V^e s. av. J.-C. en Grèce, III/II^e s. av. J.-C. en Gaule).

La nécropole de la Citadelle d'Amiens, active entre 290 et la fin du IV^e siècle environ, compte, pour la partie fouillée, 26 sépultures ayant livrées au total 85 monnaies. Sur 166 tombes, une sur six est ainsi monétisée, une valeur se situant parfaitement dans les normes régionales qui évoluent de 15 % à Dourges dans le Pas-de-Calais à 49 % à Vron sur la côte picarde. L'étude minutieuse de cet ensemble amiénois a permis des avancées majeures dans la définition de la place du numéraire au sein des rituels funéraires de la Gaule du nord. Les études encore embryonnaires sur le sujet montrent une complexification progressive du rôle de la monnaie.

À l'origine, la pièce semble se limiter au rôle de ce que l'on a trop facilement désigné comme l'« obole à Charon ». Ce type de dépôt est désormais désigné sous le terme plus neutre de « monnaie de passage ». Il s'agit de monnaies qui ont souvent, mais pas uniquement, accompagnées le défunt lors de la crémation du corps et c'est à ce moment qu'elle joue un rôle mal défini mais qui n'a peut-être aucun rapport avec le paiement d'un passeur des âmes (Charon) afin de franchir un fleuve (l'Achéron). Souvent réduit à un seul exemplaire, cette monnaie peut cependant avoir été choisie pour sa symbolique : autel funéraire ou aigle psychopompe.

Par la suite (fin du I^{er} s.), diverses monnaies dont le statut est complètement différent (« monnaies de représentation »), parfois très nombreuses, sont disposées autour des restes du défunt, qu'ils soient incinérés ou inhumés. Ces monnaies constituent souvent des suites narratives. Elles peuvent former des « couples monétaires » (association d'images masculine et féminine) et, dans le cas d'inhumations d'enfants, des « familles monétaires » où le portrait d'un enfant est pris en sandwich entre ceux d'une femme et d'un homme, symbolisant les parents. Que ce soit dans les incinérations ou les inhumations, les « monnaies de représentation » bénéficient souvent d'une véritable mise en scène qui accompagne d'autres gestes funéraires. Ces derniers commencent seulement à être mis en évidence. À partir de la généralisation de l'inhumation des corps, au III^e s., le nombre de monnaies et leur emplacement par rapport au corps du défunt ne sont plus des éléments aléatoires : ils sont désormais régis par des règles. Ainsi, les femmes ne reçoivent qu'une seule, plus rarement deux monnaies, au contraire des hommes. L'âge en revanche n'intervient pas dans ce rituel puisque les neuf immatures d'Amiens ont reçu à eux seuls trois fois plus de pièces que les adultes, pourtant deux fois plus nombreux.

Un troisième rituel trouve sa place lors de la fermeture de la tombe. Il s'agit des « monnaies de fermeture ». Le dépôt d'une ou plusieurs monnaies dans la fosse funéraire s'accompagne de gestes rituels encore mal définis pour l'Antiquité tardive, mieux connus pour la période mérovingienne qui en est la logique continuation. Ces monnaies, souvent contemporaines d'un feu purificateur installé dans le remblai en cours de rebouchage, sont accompagnées de libations, parfois attestées – *pars pro toto* – par un simple tesson, et par des dépôts alimentaires, comme des végétaux ou des œufs (Famars, Nord).

Dans chacun des trois groupes de monnaies funéraires, celles passées par les flammes sont nombreuses. À Amiens, huit des vingt-six tombes ont livré des monnaies brûlées, soit plus de 30 %. Sur les 85 monnaies de la nécropole, ce ne sont pas moins de 23 qui ont transitées par les flammes. Ce rituel, reconnu seulement récemment, est bien attesté dans les autres nécropoles tardives de la région mais son sens nous échappe encore largement.

Les gestes funéraires observés dans les inhumations de la nécropole de la Citadelle sont tous attestés dans la région et font apparemment partie d'un « fond commun » qu'il reste à définir. Toutefois, notre corpus amiénois se distingue d'autres ensembles régionaux (aucune monnaie clairement déposée dans la bouche, dans les orbites, dans la main, pour autant que l'on puisse en juger). Ces différences sont-elles liées à l'origine sociale des défunts ou aux caractéristiques du site ? Rien ne permet actuellement de l'affirmer.

J.-M. D.



La bourse de la tombe 148 : 29 monnaies frappées entre 103 et 278 apr. J.-C., déposées le long de la jambe gauche d'un enfant. © SAAM



Coupe en verre gravée de la tombe I.146 © Michel Bourget

ISBN 9782908095500

Prix : 10 €



Région
Nord Pas de Calais - Picardie



Amiens Musée de Picardie

